

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un An. 6 Mois. 3 Mois. 1 Mois. POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00 POUR L'ETRANGER... \$15.00 \$7.50 \$3.75 \$1.25

Le Numéro



Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un An. 6 Mois. 3 Mois. 1 Mois. POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00 POUR L'ETRANGER... \$15.00 \$7.50 \$3.75 \$1.25

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 JANVIER 1906

Fondé le 1er Septembre 1827

M. Clément-Armand Fallières

ELU AU PALAIS DE VERSAILLES

Président de la République Française

AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN.

Il reçoit 119 voix contre son concurrent le plus sérieux, M. Paul Doumer, 371.

Paris, 17 janvier.—M. Fallières a été élu Président de la République Française par l'Assemblée nationale réunie cet après-midi à Versailles.

M. Fallières a été élu au premier tour de scrutin. Les résultats des votes ont été de 449 voix pour M. Fallières et 371 pour M. Doumer.

Paris, 17 juillet.—L'Assemblée nationale s'est réunie cet après-midi à 1 heure dans la Salle des Congrès du Palais de Versailles pour élire le nouveau président de la République.

Nominale l'Assemblée devait être composée de 591 députés et de 300 sénateurs, mais par suite de décès et de quelques cas de maladie le nombre des membres présents était de 860.

Les débats de l'Assemblée n'ont pas été de longue durée. Les membres ont voté par ordre alphabétique. Quoique plusieurs candidats eussent été mentionnés pour prendre la succession de M. Loubet, le véritable contesté était entre MM. Fallières et Doumer.

Les deux autres principaux candidats étaient M. Sarrien, ancien ministre de la justice et M. Léon Bourgeois, ancien premier ministre.

La candidature Fallières était supportée par les socialistes avancés et les groupes radicaux, le même groupement politique qui a soutenu le ministère Combes.

M. Doumer, le président de la Chambre des Députés, était le principal adversaire de M. Fallières. C'est lui qui l'année dernière a porté le premier coup au ministère Combes en se séparant des partis avancés et en se rattachant nettement à la politique du centre.

La candidature Doumer était supportée par les libéraux et l'élément conservateur du centre.

L'élection s'est passée sans surprise, aucun nouveau nom de candidat n'a été présenté au dernier moment comme le fait s'était produit lors de l'élection de M. Sadi Carnot et de M. Félix Faure.

Clément-Armand Fallières, homme politique français, ancien député, sénateur, né à Mézin, Lot-et-Garonne, le 6 novembre 1841, étudia le droit, s'inscrivit au barreau de Nérac et fut maire de cette ville jusqu'au 25 mai 1875.

Il se présenta aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, dans l'arrondissement de Nérac, avec une profession de foi républicaine, et fut élu par 376 voix contre 642 obtenues par son concurrent bonapartiste. Il prit place dans le groupe de la Gauche républicaine, et se fit remarquer, comme orateur, dans plusieurs discussions de politique générale ou d'intérêt local.

Après l'acte du 16 mai 1877, il fut un des 363 députés des Gauches réunis qui refusèrent un vote de confiance au cabinet de Broglie. Il fut réélu, le 14 octobre suivant par 3,953 voix contre 6,310 données à M. Oamille Dollfus, ancien député officiel sous l'Empire et candidat du gouvernement.

M. Fallières suivit la même ligne de politique républicaine modérée dans la nouvelle Chambre, et fut nommé le 17 mai 1880, sous-

secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et des cultes.

Aux élections générales du 21 août 1881 il fut réélu, dans l'arrondissement de Nérac, par 3,355 voix.

Il sortit du ministère, le 10 novembre, avec les autres membres du cabinet J. Ferry. Le 7 août 1882, il rentra au pouvoir comme ministre de l'intérieur, dans le cabinet Duclerc, et après la démission de ce dernier pour cause de santé, il prenait la présidence du conseil et se chargeait, par intérim, du ministère des affaires étrangères, 29 janvier 1883. Il donnait à son tour sa démission avec tout le cabinet, le 17 février suivant, par suite du rejet par le Sénat du projet de loi sur les prétendants. Lorsque Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, abandonna ce portefeuille pour prendre celui des affaires étrangères, M. Fallières fut appelé, le 20 novembre 1883, à lui succéder. Il présenta, le 14 décembre, un projet de loi concernant la construction et l'achèvement des bâtiments scolaires et la part contributive de l'Etat dans les dépenses nécessitées par ces constructions. M. Fallières donna sa démission avec tout le cabinet Jules Ferry, le 31 mars 1885.

Porté sur la liste républicaine du département de Lot-et-Garonne aux élections du 4 octobre 1885, faites, pour cette fois, au scrutin départemental, il fut élu le premier sur cinq, par 42,766 voix sur 84,326 votants.

Dans les derniers jours de l'année, à la suite de la démission du cabinet Brisson, il fut beaucoup question de l'entrée de M. Fallières, comme ministre de l'intérieur, dans le cabinet formé par M. de Freycinet; mais ses attaches avec le groupe républicain opportuniste le firent sacrifier aux nécessités de l'entente avec l'Extrême-Gauche.

Il revint au pouvoir, comme ministre de l'intérieur dans le cabinet formé par M. Rouvier, le 31 mai 1887.

On remarqua la mesure d'énergie qu'il ne craignit pas de prendre à l'égard du Conseil municipal de Paris, en annulant la délibération par laquelle le Conseil invitait toutes les communes de France à former une fédération à l'occasion du centenaire de 1789.

L'avènement de M. Sadi Carnot à la présidence de la République (3 décembre 1887), M. Fallières fut chargé de constituer son premier ministère, mais il ne put réussir dans ses négociations à cet effet, et entra, le 12 décembre, comme ministre de la justice, dans le cabinet présidé par M. Tirard. Il ne garda son portefeuille que quelques mois, le ministre Tirard ayant cédé la place, le 3 avril 1888, au cabinet plus radical formé par M. Floquet.

Le 22 février 1889, M. Fallières revint avec M. Tirard, de nouveau président du Conseil, en prenant le ministère de l'instruction publique, et fit partie du gouvernement pendant cette année, marquée par l'Exposition universelle et par de graves complications politiques.

Avant les élections législatives générales qui la signalèrent une élection sénatoriale partielle s'étant produite dans le Lot-et-Garonne, par le décès de M. Laporte, M. Fallières s'y présente et fut élu, le 5 juin 1889, par 457 voix, contre 234 données à M. Besse, candidat réactionnaire.

Après la réunion de la nouvelle Chambre, M. Fallières fut maintenu dans le cabinet formé par M. de Freycinet, le 17 mars 1890, et qui devait durer deux années, mais il passa au département de la justice.

Dans ce poste, il eut à faire face à la crise causée dans les relations du pouvoir avec le clergé français par l'affaire des pèlerinages de Rome.

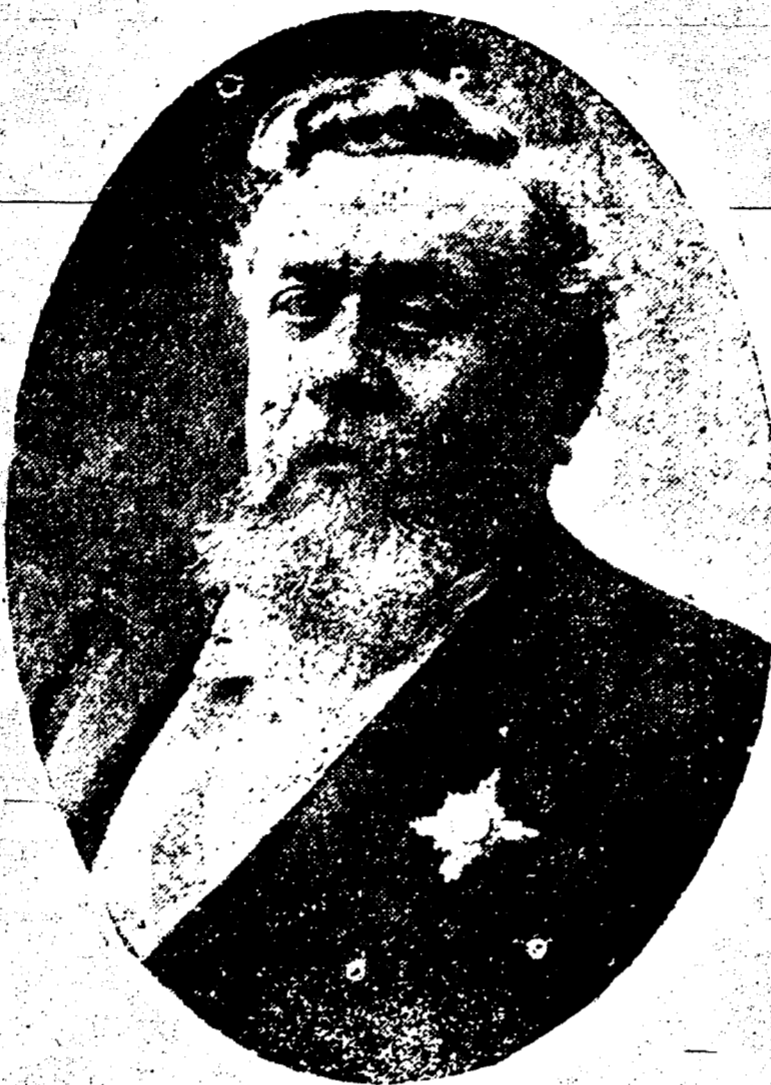
L'archevêque d'Aix, M. Gauthier-Boulard, ayant protesté contre la conduite du gouvernement dans une lettre adressée au ministre et tenue pour injurieuse, M. Fallières ordonna contre lui des poursuites judiciaires qui aboutirent à une condamnation. (23 novembre 1891).

Les adhésions bruyantes données par plusieurs évêques à l'attitude et au langage de leur collègue excitèrent contre le clergé, dans le parti républicain, une recrudescence d'opposition, qui se manifesta par deux interpellations retentissantes au Sénat et à la Chambre.

Devant la première, développée avec éclat par le sénateur Dide (9 décembre), M. Fallières parut montrer plus de modération que d'énergie, en défendant les droits du gouvernement vis-à-vis de l'épiscopat, et laissa au président du Conseil le soin de faire pressentir le recours à une législation répressive plus efficace.

A la Chambre des députés, le ministre tint un langage toujours courtois, mais plus ferme, et, tout en repoussant très nettement la séparation de l'Eglise et de l'Etat, proposée alors par beaucoup de députés comme le seul remède à la situation, il répéta que le ministère était prêt à demander aux Chambres, s'il fallait, contre les prétentions du clergé, des mesures énergiques de répression.

La loi sur les associations, dont le ministre de la justice, de concert avec celui de l'intérieur, improvisa et déposa le projet sans retard, fut considérée comme la première et la plus redoutable des armes nouvelles de l'Etat contre l'Eglise. La discussion sur la déclaration d'urgence de ce projet donna lieu à plusieurs ordres du jour motivés, mais confus; l'un d'eux, accepté par le gouvernement, fut repoussé et amena la chute inattendue du Cabinet le 13 février 1892.



M. CLEMENT-ARMAND FALLIERES, Président de la République Française.

UN FUSIL, UN OUTIL. COMMENT LE SOLDAT DOIT ETRE ARMÉ.

Tout doit, désormais, être conçu, dans l'organisation militaire, exclusivement en vue des opérations de la guerre. Ce qui n'a pas pour objet immédiat les besoins de la campagne doit être rigoureusement supprimé. C'est en vue de la bataille que, dans tous les organes et dans tous les services, les efforts pratiques doivent être faits.

J'ai signalé ici même, dans l'étude sur l'armement, l'importance que présente pour le soldat la question du fusil, et j'ai indiqué que le problème était posé de savoir s'il ne convenait pas de substituer au modèle actuellement en usage le système automatique. C'est une réforme dont il est urgent de se préoccuper. La position couchée étant maintenant, dans le combat, la position normale de l'infanterie dans la zone des feux, l'emploi du fusil automatique devient presque indispensable. C'est, d'autre part, le système qui permet également de tirer derrière un obstacle en restant toujours abrité, puisque l'homme n'a aucun mouvement à faire pour recharger son arme.

La solution du problème est, grâce aux travaux de nos officiers, très avancée, et le jour où il sera nécessaire d'opérer cette transformation, nous pourrons la réaliser rapidement.

Dans le combat, deux exigences s'imposent maintenant impérieusement : tirer et s'abriter. A l'une, il faut satisfaire par le fusil ; à l'autre, par l'outil.

Dès 1903, au cours des manœuvres du sud-est, j'ai démontré dans ces colonnes l'urgence de cette réforme. J'ai signalé que, en même temps qu'on s'efforçait de diminuer la visibilité de l'unité formée et des armes, qu'on instruisait l'homme à profiter de tous les couverts, il fallait faire davantage encore pour le soustraire aux effets du feu, et que le moyen le plus efficace était de lui permettre, dans le combat, de se créer l'abri nécessaire ou de perfectionner celui dont il pouvait profiter.

Or, ce travail, il ne peut pas le faire avec les douze outils terrassiers—huit pelles et quatre pioches—que possède la compagnie. Il n'y a pas à espérer, en effet, qu'on pourra amener sur la ligne de feu les voitures, dont le chargement est excessif, qui seraient une cible admirable, et qui, pour ces raisons, ne peuvent pas être portées auprès des troupes combattantes.

Comme conclusion, je demandais qu'on fit surs s'attendre que qu'avaient fait les puissances étrangères : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, pour ne citer que les grandes puissances, qui ont adopté dans leurs unités d'infanterie une très forte proportion d'outils.

Depuis cet appel, trois années se sont écoulées et trois ministres se sont succédé au cabinet de la rue Saint-Dominique. Rien n'a été fait pour obtenir la solution.

Qu'attend-on pour aboutir ? La nécessité de cette réforme n'est elle pas évidente ? Ne suffit-il pas des indications de fait qui nous viennent de l'étranger ? Les études de nos officiers ne sont-elles pas convaincantes ? Les exigences de la guerre moderne ne s'affirment-elles pas avec assez de netteté ? Les expériences des manœuvres ne sont-elles pas décisives ? Enfin, les enseignements des guerres d'hier, celle du Transvaal et celle de la Mandchourie, ne sont-ils pas éclatants ?

Au combat de Modder River, qui mit aux prises les troupes de lord Methuen et les contingents de Cronje et de Delarey, les Anglais, couchés par les premières décharges des républicains, restèrent étendus sous le feu pendant cinq heures d'angoisses, aux prises avec une chaleur torride, avec la soif et la faim, car ils étaient à jeun depuis la veille. Ils firent partiellement quelques tentatives pour avancer, mais partout une

nappe de plomb les riva au sol, les abattant dès qu'ils faisaient mine de se relever. Les Anglais ne savaient où ils étaient ni ce qu'ils avaient à faire, car ils ne voyaient rien de l'ennemi. Celui-ci était tellement caché, malgré l'intensité de son tir, que les Anglais, de leur propre aveu, ont combattu toute la journée sans même se douter de l'existence de l'avant-ligne.

Mais l'incident le plus caractéristique est l'attaque de la hauteur de Spion-Kop. Les Anglais s'étaient emparés, par une opération de nuit, du plateau de Spion-Kop et s'y étaient sommairement retranchés.

Au jour, ils furent vivement attaqués par les Boers, qui opérèrent un brusque retour offensif, et, par suite de l'insuffisance du nombre de sapeurs du génie et le défaut d'outils de pionniers, ils furent écrasés par le feu. Pour se protéger contre les rafales de la mousqueterie, les ravages des mitrailleuses et des grosses pièces, n'ayant aucun outil, les hommes, disent les rapports officiels, creusèrent des abris avec leurs mains.

Tout dans la guerre du Transvaal et tout aussi dans la guerre russo-japonaise démontre la nécessité de doter le soldat d'infanterie d'un outil pour le combat. Si on ne doit pas adopter l'outil individuel, il faut, au minimum, décider qu'il y aura un outil pour deux hommes.

Mais cette réforme s'impose. Le ministre de la guerre doit s'en préoccuper d'urgence. Si les études ne sont pas terminées, qu'il les presse et, s'il a des propositions définitives de ses conseils techniques, qu'il en poursuive la réalisation.

La responsabilité de l'administration de la guerre est aujourd'hui personnellement engagée. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de cette amélioration dans l'armement. Il s'agit là d'un instrument indispensable de protection et de défense pour nos soldats.

Il importe de faire en temps utile l'effort nécessaire.

A. GERVAIS, Député, membre de la commission de l'armée.

L'incident franco-vénézélien. Caracas, Vénézuéla, lundi 15 janvier, via Port d'Espagne, Ile de Trinidad, 17 janvier.—M. Taigny, l'ancien chargé d'affaires français, étant allé hier à bord du vapeur français "Martinique", mouillé dans le port de La Guayra sans autorisation légale, les autorités vénézuéliennes lui ont interdit de débarquer de nouveau sur territoire vénézuélien.

M. Taigny se verra donc dans l'obligation de se rendre à Colon.

—Wilelmstad, Curaçao, 17 janvier.—La France a, le 10 janvier dernier, rompu les relations diplomatiques avec le Vénézuéla et c'est M. Russell, le ministre américain à Caracas qui est actuellement chargé des intérêts français.

M. Taigny, l'ancien chargé d'affaires français, qui a quitté La Guayra le 15 janvier, à bord du vapeur français "Martinique", pour se rendre à Curaçao, via Porto Cabello, Vén., est arrivé à Wilelmstad aujourd'hui.

M. Taigny n'a pas été autorisé à débarquer à Porto Cabello. Il attend en ce moment un croiseur français qui doit le transporter à la Martinique.

Les représentants de la compagnie du Câble français à Caracas et à La Guayra, MM. Jacoux et Bourget, ont été expulsés du Vénézuéla et sont attendus à Wilelmstad par le premier vapeur.

Les communications télégraphiques avec le Vénézuéla se poursuivent sans interruption.

La conférence d'Algésiras.

Algésiras, Espagne, 17 janvier.—Les délégués à la conférence marocaine se sont accordés une journée de loisir aujourd'hui pour permettre aux secrétaires de se préparer au travail et ils ont eu des conversations privées entre eux ou ont passé le temps à se préparer avec leurs jeunes collègues à la discussion de la surveillance des armes en contrebande au Maroc, qui est la première question qui sera agitée à la prochaine réunion.

L'ambassadeur White après s'être entretenu avec le ministre Gummere sur la situation actuelle au Maroc eu égard au commerce illicite des armes, a visité Gibraltar. Une fois que les membres de la conférence se seront accordés sur les règlements à adopter pour le châtiment des étrangers qui passent des armes en contrebande au Maroc la plupart des pays, y compris les Etats-Unis, auront à faire des lois à ce sujet, attendu que seules la Grande Bretagne et l'Espagne peuvent par règlement de conseil punir leurs sujets à l'étranger.

Bien que les entretiens des ambassadeurs soient tous empreints de sentiments de conciliation et d'harmonie, Mahomed El Torres, le ministre des affaires étrangères du Maroc et le chef de la mission marocaine et Morki, le principal agent du sultan ne croient pas à une entente de la conférence.

Budgett Meakin, une autorité marquante au Maroc, a eu une longue conversation en Arabe, aujourd'hui, avec Mahomed El Torres et a rapporté à la Presse Associée les vues des Maures qui sont celles-ci :

"Mahomed el Torres sera un observateur passif à la conférence jusqu'à ce que celle-ci entre dans sa dernière phase. Si les puissances ne s'accordent pas, la conférence tombera d'elle-même sans que les Maures interviennent. Si, pourtant, les puissances acceptent un plan de contrôle général sur le Maroc il sera impossible de demander au Sultan de se soumettre à ce qui serait une insulte à sa foi où à ce qui pourrait provoquer une rébellion parmi son propre peuple.

Les puissances hésiteront avant de se résoudre à une occupation militaire internationale du Maroc pour imposer un plan d'administration.

"Les Maures s'attendent à ce que quelque puissance entre dans leurs vues même si l'on arrive à une entente générale. Ils prient beaucoup le Tout Puissant de protéger ses fidèles et espèrent que la puissance du mal sera réduite à néant.

"Le sort du Maroc qui est le dernier royaume musulman indépendant de l'Afrique crée quel que excitation dans tout l'Islam."

Mahomed El Torres est heureux que la conférence commence par une discussion des armes de contrebande, attendu que c'est une question sur laquelle le Maroc est anxieux d'obtenir l'intervention des puissances. Mahomed El Torres a terminé sa conversation par cette phrase excessive tendant à prouver l'inconséquence des puissances :

"Pourquoi ne tiennent-elles pas une conférence sur la Russie et n'y établissent-elles pas l'ordre ?" Les Marocains déclarent que pendant que les gouvernements français et allemand prétendent restreindre l'entrée en contrebande des armes au Maroc, les grands manufacturiers d'armes en France et en Allemagne s'enrichissent en y introduisant illicitement leur marchandise, et en fomentant ainsi l'anarchie et l'insurrection. Le Maroc est par conséquent préparé à obtenir que les puissances mettent un terme à ce commerce de contrebande.

D'un autre côté quelques ambassadeurs craignent que cette question de contrebande ne soit défavorable à la principale controverse franco-allemande et ne précipite une crise, la surveillance des armes en contrebande devant déterminer si la France seule surveillera la côte ou si les puissances devront y établir une patrouille internationale.

Départ de l'escadre américaine. Gibraltar, 17 janvier.—L'escadre de croiseurs américains a quitté Gibraltar ce matin pour Tanger. De Tanger, l'escadre se rendra à Alger puis à Villefranche.